



Ordonnance de télécom CRTC 2008-70

Ottawa, le 11 mars 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
CityWest Telephone Corporation	102	le 4 février 2008
Télébec, Société en commandite	360	le 12 décembre 2007
Télébec, Société en commandite	363	le 6 février 2008
Société TELUS Communications	4293 (TCBC)	le 5 février 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>